Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260921-2026_7_8-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 21 septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 15 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (3) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Laurent LE BAGOUSSE avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-7-8 Morbihan énergies – Convention de financement et de réalisation Géodetection et géoréférencement des réseaux éclairage public-Impasse du Tourbillon

Rapporteur Pascal DEPOORTERE

ANNEXE – Convention de financement

Par délibération 2026-5-9 du 8 juin 2026, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention 56046D2026019, pour le diagnostic du patrimoine d'éclairage public sur le secteur des rues Émile Bernard, Henri le Fauconnier et de l'impasse du Tourbillon.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260921-2026_7_8-DE

Ce diagnostic n'incluait pas la prestation de géodétection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

L'objet de la présente convention a pour effet de confier à Morbihan Energies la réalisation de cette prestation.
Le montant prévisionnel de la prestation s'établit à 400 € HT soit 480 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE les termes de la convention 56046G2026029, ci-annexée pour Géodétection et géoréférencement des réseaux éclairage public dans le secteur de l'Impasse du Tourbillon,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Syndicat Morbihan Energies

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE